

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2023 à 18h00

N°DCM2023.06.28/17

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : Mme Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Conseillers votants : trente- trois.

Objet : Vente de documents exclus des collections de la médiathèque et fixation des tarifs

La Médiathèque propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers, sous la forme d'une braderie dont la première édition aura lieu au mois de juillet 2023, aux horaires d'ouverture de la Médiathèque. Cette braderie pourra ensuite être renouvelée en fonction des besoins.

Il s'agit de donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections de la Médiathèque au cours des opérations régulières de « désherbage ». Les ouvrages concernés sont ceux présentant un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : il peut s'agir de documents au contenu daté, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; d'ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ; de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public. Les ouvrages désherbés en raison de leur détérioration physique sont quant à eux recyclés.

Les documents concernés peuvent être des livres, des revues, ou des CD.

En donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons, la commune vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable.

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Cette altération entraîne également une baisse de la valeur marchande des documents.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- 2 € par document en très bon état
- 1 € par document en état satisfaisant
- 0,50 € par document en état acceptable

La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers. Les recettes correspondantes seront perçues par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2112-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le principe de la revente des documents déclassés des fonds publics tels que visés ci-dessus ;
- **APPROUVE** les prix de vente fixés tels que fixés ci-dessus.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 30 juin 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 juin 2023

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a blank space.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

D.G.S.

The image shows a circular official seal of the Municipality of La Roche-sur-Foron, Haute-Savoie, identical to the one on the left. A handwritten signature in black ink is written over the seal. Above the seal, the initials 'D.G.S.' are written in black ink.